



01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gilles, tenue à la salle du conseil au 1605, rue Principale de Saint-Gilles, ce 2 octobre 2013 à 20h00.

Sont présents à cette séance :

Siège # 1 Michel Flamand	Siège # 4 Carole Dubois
Siège # 2 Bruno Montminy	Siège # 5 Démissionnaire
Siège # 3 Huguette Robitaille	Siège # 6 Claude Blais

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Samson.

Mme Sandra Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte et demande à l'assistance d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

02 - MOT DU MAIRE

2 - MOT DU MAIRE

03 - MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

3 - MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

04 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

4 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
2 - MOT DU MAIRE
3 - MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
4 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE
5 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 6 - ADOPTION - PROCÈS VERBAUX
- 6.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2013 - Non applicable à la séance extraordinaire
- 6.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 septembre 2013 - Non applicable à la séance extraordinaire
- 7 - FINANCES
- 7.1 - Comptes à payer
- 7.2 - Correction de la résolution 2013-06-110
- 7.3 - Indicateurs de gestion 2012
- 7.4 - Autorisation - Services Clic Revenu
- 7.5 - État des revenus et des dépenses
- 8 - URBANISME
- 8.1 - Acquisition d'un terrain dans le parc Industriel
- 9 - LOISIRS
- 9.1 - Prolongation contrat - Location et entretien de la salle municipale
- 10 - VOIRIE, RÉSEAUX D'AQUEDUC & ÉGOUTS
- 10.01 - Mise au point des pompes
- 11 - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS
- 11.01 - Acquisition - 155, rue Martineau
- 12 - RESSOURCES HUMAINES
- 12.01 - Programme d'intégration au travail SEMO
- 13 - CONTENTIEUX
- 14 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE
- 14.01 - Hydro Québec - Programme PIMV
- 15 - SERVICE DES INCENDIES & PREMIERS RÉPONDANTS
- 16 - VARIA
- 17 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE
- 18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Carole Dubois , appuyé par Claude Blais

D'adopter l'ordre du jour tel qu'énuméré ci-haut.

Adopté unanimement,

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

06 - ADOPTION - PROCÈS VERBAUX

6 - ADOPTION - PROCÈS VERBAUX

06.01 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2013 - Non applicable à la séance extraordinaire

6.01 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2013

Non applicable à la séance extraordinaire

06.02 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 septembre 2013 - Non applicable à la séance extraordinaire

6.02 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2013

Non applicable à la séance extraordinaire

07 - FINANCES

7 - FINANCES

**2013-10
209**

07.01 - Comptes à payer

RÉSOLUTION NUMÉRO : 2013-10-209

7.01 - Compte à payer

Il est proposé par Carole Dubois, appuyé par Michel Flamand

De payer les comptes du mois de septembre

- 87 783.71 \$ factures payées par chèque;
- 29 747.32 \$ dépenses incompressibles payées par liens électroniques;
- 56 824.66\$ dépenses incompressibles payées par chèque;

Un montant de 48 816.81\$ a été versé en salaires au cours du mois de septembre 2013

Ainsi que, la liste numéro trois (3) des virements budgétaires pour équilibré les comptes de dépense.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2013-10
210**

07.02 - Correction de la résolution 2013-06-110

7.02 - Correction de la résolution 2013-06-110

Il est proposé par Bruno Montminy, appuyé par Huguette Robitaille

De corriger le montant de la section dépenses incompressibles du mois de mai 2013

Nous avons inscrits

- 25 272.38 \$ dépenses incompressibles payées par liens électroniques;

Et, nous aurions dû lire

- 25 872.38 \$ dépenses incompressibles payées par liens électroniques;

C'est une erreur de frappe puisque la liste bancaire indique le bon

montant

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2013-10
211**

07.03 - Indicateurs de gestion 2012

7.03 - Indicateurs de gestion 2012

Il est proposé par Huguette Robitaille, appuyé par Carole Dubois

D'accepter le dépôt des indicateurs de gestion 2012 qui ont été déposés au MAMROT le 25 septembre 2013.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2013-10
212**

07.04 - Autorisation - Services Clic Revenu

7.04 - Autorisation - Services Clic Revenu

Considérant que, Revenu Québec, souhaite une autorisation distincte pour ses dossiers,

Il est proposé par Carole Dubois, appuyé par Claude Blais

Que, Mme Sandra Bélanger directrice générale et secrétaire trésorière

Soit, et l'est par les présentes autorisée à signer pour et au nom de la municipalité le formulaire *Autorisation relative à la communication de renseignements à une personne inscrite aux services Clic Revenu, procuration ou révocation (MRW-69)*

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2013-10
213**

07.05 - Etat des revenus et des dépenses

7.05 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses

Attendu que, selon l'article 176.4 du Code municipal, il est demandé de déposer semestriellement (deux fois par année) l'état des revenus et des dépenses;

Il est proposé par Huguette Robitaille, appuyé par Michel Flamand

D'accepter les documents tels que présentés à la municipalité de Saint-Gilles au 2 octobre 2013.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

08 - URBANISME

08 - URBANISME

**2013-10
214**

08.01 - Acquisition d'un terrain dans le parc Industriel

8.01 - Acquisition d'un terrain dans le parc Industriel

Vente d'un terrain (5 137 074) dans la rue des PME

Il est proposé par Michel Flamand, appuyé par Bruno Montminy

Que, la Municipalité de Saint-Gilles vende à 9259-0496 Québec inc. (Excavation Kalex) , corporation légalement constituée suivant la Loi sur les compagnies, Partie IA, ayant son siège social au 201, 3^{ième} et 4^{ième} rang Est, Saint-Janvier de Joly (Québec) G0S 1M0, moyennant le prix de 7 337.22 \$, soit 0,50\$ le pied carré, (inclus un dépôt de 500.00 \$) payable comptant à la signature de l'acte de vente, une parcelle de terrain située dans le Parc industriel de Saint-Gilles, savoir :

Désignation

Une parcelle de terrain connue et désignée comme étant le lot no CINQ MILLIONS CENT TRENTE SEPT MILLE ZÉRO SOIXANTE QUATORZE (5 137 074) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, contenant en superficie 1363.3 mètres carrés.

Que son honneur, le Maire, Robert Samson et la directrice générale Mme Sandra Bélanger, soient et ils sont par les présentes, autorisés pour et au nom de la Municipalité de Saint-Gilles, à signer ledit contrat de vente, à en recevoir la considération, à en donner quittance totale et finale et à insérer audit contrat toutes clauses et conditions qu'ils jugeront à propos, et généralement faire le nécessaire.

Adopter à l'unanimité des conseillers présents

09 - LOISIRS

9 - LOISIRS

2013-10
215

09.01 - Prolongation contrat - Location et entretien de la salle municipale

9.01 - Conciergerie centre communautaire

Considérant que, le contrat d'entretien de la concierge actuelle, madame Suzanne Bilodeau, viendra à échéance le 31 octobre 2013 sous la résolution 2012-10-197;

Considérant que, nous souhaitons procéder à des méthodes différentes pour la location et la conciergerie en 2014;

Considérant que, nous avons informés Mme Suzanne Bilodeau de cette nouvelle approche;

Il est proposé par Claude Blais, appuyé par Bruno Montminy

De prolonger le contrat avec Mme Suzanne Bilodeau pour quatre mois aux mêmes conditions qu'antérieurement.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

10 - VOIRIE, RÉSEAUX D'AQUEDUC & ÉGOUTS

10 - VOIRIE, RÉSEAUX D'AQUEDUC & ÉGOUTS

**2013-10
216**

10.01 - Mise au point des pompes

10.01 - Mise au point des pompes

Considérant que, nous devons procéder à l'entretien des huit pompes qui sont installées dans les quatre postes de pompage avant la saison hivernale;

Il est proposé par Michel Flamand, appuyé par Carole Dubois

D'accepter l'offre de Xylem pour l'inspection au montant forfaitaire de 1 295\$ plus taxes pour l'ensemble des 8 pompes;

D'imputer la dépense au code budgétaire 02.414.01.526.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

11 - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS

11 - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS

**2013-10
217**

11.01 - Acquisition - 155, rue Martineau

11.01 - Acquisition du 155, rue Martineau

Il est proposé par Michel Flamand, appuyé par Claude Blais

Que, la Municipalité de Saint-Gilles de Lotbinière acquiert de Gestion St-Gilles Inc., ayant son siège social au 2744, Route 269 sud, Saint-Gilles de Lotbinière, province de Québec, G0S 2P0, (Pierre Demers), par donation à titre gratuit, sans aucune garantie de qualité et à ses risques et périls, l'immeuble suivant :

Description sommaire

Un immeuble portant les numéros 155A - 155G, rue Martineau, Saint-Gilles de Lotbinière, province de Québec, G0S 2P0, connu comme étant le lot CINQ MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE SIX CENT CINQUANTE-TROIS (9 5 375 653) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière.

Qu'il soit stipulé aux termes dudit acte de donation à intervenir toutes servitudes utiles ou nécessaires pour assurer les services normalement requis à chacun des immeubles de Gestion St-Gilles Inc. et de la municipalité et l'exercice complet et absolu de leur droit de propriété, tel que :

Une servitude d'aspect interdisant à chacun de changer l'aspect général de son bâtiment;

Une servitude d'accès au fonds d'autrui permettant à chacun de passer sur l'immeuble contigu pour entretenir ou réparer son bâtiment;

Une servitude de tolérance permettant à chacun de maintenir les larmiers et tout surplomb et égouttement sur l'immeuble contigu;

Une servitude de vue permettant à chacun de maintenir les ouvertures,

portes et fenêtres déjà existantes dans leur état et situation actuels;

Une servitude consistant en un droit de passage et en un droit de stationnement permettant de maintenir une aire commune de circulation et de stationnement à charge par la municipalité d'en assumer les frais de déneigement, étant entendu toutefois que tous travaux d'entretien et de réparation seront à frais commun de tous les bénéficiaires du même droit de passage et/ou de stationnement, sans qu'aucun d'eux ne soit tenu à d'autres pavages ou revêtement que celui déjà existant, toute réparation, modification ou transformation ne pouvant être effectuée sans l'accord préalable de toutes les parties concernées;

Qu'il soit stipulé aux termes dudit acte de donation à intervenir un engagement par la municipalité à ne pas utiliser ledit immeuble, à ne pas le louer et à ne pas en permettre l'occupation et à en interdire formellement l'utilisation, en tout ou partie, aux fins d'exploiter une entreprise similaire ou de même nature que celle de Gestion St-Gilles inc., soit la location d'entrepôts et/ou la location d'équipement, de machinerie et d'outillage professionnel, et ce, pour une période de dix (10) ans;

Qu'il soit stipulé aux termes dudit acte de donation à intervenir que la valeur de l'immeuble faisant l'objet de cette donation en faveur de la municipalité soit établie à la somme de 575 000 \$, tel qu'il appert du rapport d'évaluation préparé par Christian-Pierre Côté, évaluateur agréé, de la firme Côté Conseil Immobilier Inc., en date du 14 juin 2013;

Que cette résolution abroge la résolution 2013-09-199 en date du 17 septembre 2013;

Que son honneur le Maire, Robert Samson et la directrice générale et secrétaire trésorière Sandra Bélanger, soient et ils sont par les présentes autorisés pour et au nom de la municipalité de Saint-Gilles de Lotbinière, à signer l'acte de donation à intervenir et à insérer audit contrat toutes clauses et conditions qu'ils jugeront à propos, et généralement faire le nécessaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

12 - RESSOURCES HUMAINES

12 - RESSOURCES HUMAINES

12.01 - Programme d'intégration au travail SEMO

12.01 - Programme d'intégration au travail SEMO

Considérant que, M. Jean Denis Bilodeau fait partie de notre équipe depuis le 10 décembre 1990 et qu'il répond aux besoins de notre organisation;

Considérant que, Mme Isabelle Paré est satisfaite de l'encadrement par des conditions de travail et une qualité de vie agréable pour M. Bilodeau;

Il est proposé par Bruno Montminy, appuyé par Huguette Robitaille

De renouveler le contrat de travail et de bonifier le salaire horaire en tenant compte des subventions qui nous sont accordés à son dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

13 - CONTENTIEUX

13 - CONTENTIEUX

Pas de point au dossier

14 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE

14 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE

**2013-10
219**

14.01 - Hydro Québec - Programme PIMV

14.01 - Hydro Québec - Programme PIMV

Attendu que, la compagnie Hydro Québec a déposé une offre de compensation de 78 222\$ pour le passage d'une ligne électrique de Lévis à Saint-Agapit, et que la somme peut être partagée entre la MRC et les municipalités de Saint-Agapit et Saint-Gilles;

Attendu que, la MRC accepte que la somme soit répartie en entier entre les deux municipalités touchées;

Attendu que, les deux municipalités doivent s'entendre sur la répartition de la compensation pour que la compagnie verse les sommes;

Attendu que, les parties en sont venus à une entente (sans avoir recours au comité de la MRC)

Il est proposé par Michel Flamand, appuyé par Carole Dubois

De demander à la MRC et à Hydro Québec de verser 48% des compensations à la municipalité de Saint-Agapit et 52% à la municipalité de Saint-Gilles

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

15 - SERVICE DES INCENDIES & PREMIERS RÉPONDANTS

15 - SERVICE DES INCENDIES & PREMIERS RÉPONDANTS

Pas de point au dossier

16 - VARIA

La loi ne permet pas d'ajouter de point durant une séance extraordinaire

17 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

17 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE :

Aucune question

18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE :

Il est proposé par Carole Dubois et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 20 :42

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Robert Samson, maire

Sandra Bélanger, Directrice générale / secrétaire trésorière